

24 février 2018

Port-la-Forêt : un équipement avec de vrais enjeux



| Archive Vincent Mouchel

La polémique

La loi NOTRe, qui redéfinit les compétences des territoires, a longuement été décriée par une grande majorité des élus de la communauté de communes du Pays fousnantais (CCPF).

Mais grâce à elle, depuis le 1^{er} janvier 2017, ces derniers ont récupéré la gestion du port de plaisance de Port-la-Forêt et de ses infrastructures portuaires.

Avec tout de même un léger problème qui fait grincer les dents du côté de Fouesnant et surtout Bénodet. Le port est administré par une société d'économie mixte, la Sodefi, qui regroupe des actionnaires privés et des collectivités locales, dont la majorité des sièges est occupée par les élus du Département du Finistère, Michael Quernez, son vice-président en tête. La Forêt-Fouesnant gardant son siège historique au sein du conseil d'administration.

Or, bien qu'elle soit censée gérer le port, la CCPF ne possède qu'un seul siège.

Le premier à ouvrir les hostilités a été Christian Pennanech, maire de Bénodet, dont le port reste de compétence communale. « **Je m'étonne que la commune de la Forêt-Fouesnant, n'ayant plus la compétence puisse conserver des parts de la société privée ayant pour objet l'exploitation d'un port. Je pense, qu'il y a un point fondamental de droit qui ne peut pas échapper à un spécialiste du droit. La Forêt-Fouesnant devrait faire part de solidarité en donnant tout ou partie de ses actions (NDLR: à la CCPF). La solidarité ne devant pas s'exercer toujours dans le même sens. Je constate que la Sodefi ne donne que quelques miettes à la CCPF. Merci, nous disposons d'un siège. Je trouve ce dossier très curieux. Y a-t-il des choses à cacher ?** »

Un avis partagé, avec plus de modération, par Roger Le Goff, président de la CCPF. « **Je le dis clairement : nous ne sommes pas les bienvenus. Si nous l'avions été, je pense que l'on aurait dû nous donner une place plus représentative. Je comprends la position de Bénodet.** »

Pour Patrice Valadou, qui par ses prérogatives de maire de La Forêt-Fouesnant possède une voix au sein du conseil d'administration de la Sodefi, la situation paraît légitime, sur « **le plan historique comme géographique.** »

À Port-la-Forêt, la future cohabitation s'annonce houleuse...